Compte-rendu de la délégation SNES IPR de physique chimie du 06 décembre

Une délégation du SNES composée de Eliane Malara, Patrick Prigent, Caroline Chevé, Alain Barlatier a rencontré madame Bacchialoni IPR de physique chimie et M. Loos IPR de physique appliquée, lundi 6 décembre 2010 au sujet de la réforme des séries STI2D et de la situation des professeurs de physique appliquée.

Dans un courrier en date du mois de septembre le recteur annonçait aux collègues qui enseignent en *cycle terminal* qu'ils étaient reversés dans la discipline Physique Chimie (L1500). Cette annonce était accompagnée d'une sollicitation individuelle afin qu'ils répondent à un questionnaire "d'auto-positionnement " sur les besoins en formation

Cette dernière proposition avait entrainé une désapprobation générale, les profs considérant que la demande n'avait pas à venir d'eux puisque le besoin de formation était induit par une modification d'un enseignement, imposée par le ministère. Le besoin n'est pas individuel mais collectif, c'est à l'administration de faire ses propositions. Par ailleurs conformément à la règlementation, l'état doit prendre en charge la formation de ses personnels dans un cas comme celui-ci sur le temps de travail.

Après avoir rappelé notre opposition à la réforme, notre demande d'un moratoire sur son application, la nécessité d'une autre réforme prenant en compte l'avis des professionnels que nous représentons, nous avons insisté sur les questions suivantes :

- la nécessité d'une formation lourde prise sur le temps de travail
- l'attribution d'une décharge égale à 4/18 pour TOUS les profs de la discipline sur plusieurs années, afin de se former correctement
- le refus de l'individualisation du problème
- le maintien pour le mouvement (notamment en classes post bac) de la référence à la physique appliquée

Sur ce denier point il y a accord pour que les collègues concernés puissent candidater sur les postes qui seraient vacants sur ce mouvement spécifique.

Les IPR nous ont présenté la situation de l'emploi dans l'académie :

- Il y a une centaine de profs en Physique Appliquée, 70 enseignent en STI, 54 en cycle terminal
- 5 d'entre eux seulement ont plus de 50 ans !
- le nombre de TZR est important en physique chime : 83 plus 5 en Physique Appliquée
- l'arrivée de 70 nouveaux collègues en physique chimie ne fera que renforcer cette situation. Des mesures de carte scolaire pourraient en découler et toucher tous les collègues y compris les profs de Physique Chimie.

La proposition de formation qui est faite par les IPR consiste en :

- pour l'année scolaire 2010/2011, 6 journées de formation entre Janvier et Juin 2011 à raison de 3 groupes de 18 répartis sur trois sites (Pertuis Arles Marseille). Ces journées seront axées sur la pratique de l'enseignement en chimie et devrait comporter une demi-journée de consultation sur les besoins de formation des enseignants.
- pour la rentrée prochaine une demande au recteur d'affecter des TZR à l'année dans les lycées où existent des séries STI. Ce surnombre permettant de mettre les professeurs ex-physique appliquée en doublette avec des enseignements physique chimie sur 3h en série générale (les IPR refusent de parler de décharges). Ce dispositif, basé sur le volontariat, permettrait une formation collégiale par l'observation et l'échange lors des préparations de cours.

Ce dispositif serait complété par la proposition de 4 journées de formation spécifique proposées dans le PAF

Rien n'est programmé définitivement pour l'année 2011/2012!!!

Les inspecteurs attendent la réaction des collègues au cours des premières journées de formation programmée cette année et la réponse de la DIPE pour "l'allègement de service".

Évidemment le SNES ne peut pas être d'accord avec cette organisation :

- Sur les 6 journées de formation deux seulement sont prévues pour tous les collègues, les 4 autres seront utilisées selon les besoins définis par l'administration.
- Ces formations ne contiennent aucun élément théorique et sont basées sur l'éloge du compagnonnage et de l'autoévalution. Ceci cache un désengagement total de l'institution et un renoncement à toute exigence de maîtrise disciplinaire pour les personnels.
 - Les 6 jours de formation proposées avant la rentrée 2011 sont une non prise en considération des problèmes de la profession : 6 jours pour changer de discipline, 6 jours qui seront centrés sur une approche purement pratique de la chimie en mettant de côté les fondements théoriques ainsi que d'autres aspects de la disciplin.
 - Même si la question de l'allègement est posée, elle reste insuffisante. La base du volontariat est peu incitative.
 - L'individualisation du besoin est une négation de la dimension collective de notre métier

Le SNES en appelle aux collègues pour que remontent de chaque établissement, les exigences du moratoire, d'une vraie formation, d'une clarification sur les nouveaux équipements en salle et en matériel nécessaires.